

ENTRETIEN

Je suis optimiste quant aux futurs résultats de l'exploration de l'important potentiel de la Mauritanie,

déclare au **PGA Saad Cheikh Saad Bouh**,
directeur général de la **Société Mauritanienne des Hydrocarbures**

- ▶ La fin de la durée de vie du champ marin de **Chinguetti** interviendrait à l'horizon 2019
- ▶ La découverte gazière de **Banda** devrait entrer en production vers la fin 2015 ou le début 2016
- ▶ Six à sept **forages d'exploration** étaient prévus en Mauritanie en 2013 mais certains pourraient glisser sur 2014
- ▶ Notre plan de développement 2012-2017 met l'accent sur l'**exploration** et les **services pétroliers**. A terme, nous voudrions devenir **opérateur**.

[Ci-dessous le texte d'un entretien avec M. Saad Cheikh Saad Bouh, directeur général de la **Société Mauritanienne des Hydrocarbures** – SMH – depuis le 17 août 2011 (voir son CV page suivante). Cette interview s'est déroulée le 20 septembre à Hammamet lors du troisième *Tunisia Oil and Gas Summit – TOGS*].

PGA : *Quelles sont actuellement les priorités de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) ?*

■ **Saad Cheikh Saad Bouh** : Ces priorités découlent de notre mission. La société a été créée en 2005 pour accompagner le développement du champ marin de **Chinguetti** et se préparer à devenir la compagnie pétrolière nationale de la Mauritanie. La SMH est une compagnie intégrée de l'exploration à la commercialisation du brut, y compris les services pétroliers.

PGA : *La SMH n'est donc pas une société intégrée de l'amont à l'aval ?*

■ **S.C.S.B.** : Nous pouvons couvrir la transformation, donc le raffinage, et le stockage. Par contre, nous n'avons pas vocation à travailler dans la distribution de produits raffinés. Par ailleurs, le **code des hydrocarbures** de 2011 et le nouveau contrat d'exploration-production (CEP) type prévoient que la SMH sera partenaire à hauteur de 10% (en portage) dans tous les nouveaux contrats durant la phase d'exploration. De plus, nous assurons la représentation de l'Etat sur les permis, les champs et les plates-formes.

PGA : *Vous évoquiez Chinguetti, qui a permis à votre pays de devenir un producteur de pétrole. Quel est actuellement son niveau de production ?*

■ **S.C.S.B.** : Il est d'environ 8 000 barils par jour.

PGA : *Quelle est la tendance prévue à court terme ?*

■ **S.C.S.B.** : La production devrait se stabiliser à ce niveau qui a été atteint il y a deux ans. La fin de la durée de vie du gisement interviendrait à l'horizon 2019.

PGA : *Chinguetti a constitué une grande déception car sa production a chuté très rapidement après sa mise en huile et elle s'est ensuite plus ou moins maintenue à des niveaux très inférieurs au plateau envisagé par la firme australienne Woodside.*

■ **S.C.S.B. :** *C'est exact mais il faut souligner également que cela a été une grande école pour nous. Ce champ a aussi fait parler de notre pays comme potentiellement producteur, ce qui a contribué à attirer des investissements étrangers dans l'exploration. Tout n'est donc pas négatif.*

PGA : *Pourquoi un tel écart entre les prévisions et la réalité pour ce champ ?*

■ **S.C.S.B. :** *La nature géologique du terrain n'était pas très bien connue ; l'analyse des données sismiques n'a pas été suffisamment précise ; et, par conséquent, le plan de développement n'était pas bien adapté.*

PGA : *Plusieurs autres découvertes ont été réalisées dans le bassin côtier, outre Chinguetti, mais elles n'ont pas été développées à ce jour. Où en est-on aujourd'hui ?*

■ **S.C.S.B. :** *Neuf découvertes, dont Chinguetti, ont été réalisées dans le bassin côtier. Petronas avait pris la relève de Woodside, ce qui a retardé davantage le processus d'évaluation des découvertes. L'Etat a donc pris les choses en main et a confié les champs concernés à divers opérateurs étrangers.*

La découverte gazière de **Banda** a déjà été déclarée commerciale et le plan de développement a été validé. L'entrée en production est prévue pour la fin 2015 ou le début 2016. Banda alimentera le secteur électrique. L'opérateur, **Tullow Oil**, est également chargé d'évaluer

WHO'S WHO	<p>> Saad Ould Maayniye Ould Cheikh Saad Bouh Directeur Général de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)</p>
	<p>Date et Lieu de Naissance : 20/3/1963 à Zouerate Diplôme : Ingénieur en informatique [Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI) à Tunis]. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE Depuis le 17.8.2011 : Directeur Général de la SMH. Du 1.6.2009 au 16.8.2011 : Directeur Général de la SOMASERT (Société Mauritanienne de Services et du Tourisme), filiale du groupe SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière). Du 1.6.2006 au 31 mai 2009 : Chef du département des approvisionnements à la SNIM. Du 27.1.2006 au 31.5.2006 : assistant au directeur des achats et de la logistique (DAL) à la SNIM. Du 1.8.2004 au 31.1.2006 : Responsable informatique du Projet pour le développement du champ pétrolier Chinguetti (Société Mauritanienne des Hydrocarbures à partir du 5.10.2005) Du 29.8.2002 au 31.7.2004 : Responsable informatique et organisation de l'Agence d'Accès Universel. Du 16.4.2002 au 31.8.2002 : Directeur général de la société Dar Al Computer. Du 1.1.1993 au 15.4.2002 : Chef de service systèmes et exploitation informatique à la SNIM. Du 1.11.1987 au 31.12.1992 : Chef de projet informatique à la SNIM. AUTRES EXPERIENCES ▶ Représentant de la SNIM à la commission nationale pour la supervision du contrat des hydrocarbures liquides (2006-2009); ▶ Représentant de la SNIM, à plusieurs reprises, aux travaux de la commission informatique du Comité de Transport des Chemins de Fer Maghrébins (CTFM); ▶ Formateur qualité totale et animateur de plusieurs groupes et cercles de qualité; ▶ Formateur et correspondant assurance qualité et auditeur au référentiel de la norme ISO 9002. ▶ Responsable de plusieurs audits assurance qualité réalisés dans toutes les structures de la SNIM.</p>

les perspectives de développement de **Tevet** et de **Tiof** et cette société doit soumettre aux autorités mauritaniennes une déclaration de commercialité dans un délai convenu si elle estime que c'est bien le cas sinon les blocs concernés seront rendus à l'Etat. Il est important de souligner qu'une échéance précise a été fixée pour chaque découverte.

Les cinq autres découvertes sont en cours d'évaluation par les opérateurs concernés.

PGA : *Outre le bassin côtier, l'autre zone intéressante en termes de potentiel en hydrocarbures est le bassin de **Taoudenni**. Un forage important est en cours sur le bloc **Ta7**, qui est détenu par un consortium dirigé par **Total**. Où en est-on avec ce puits ?*

■ **S.C.S.B.** : La partie en Mauritanie du bassin de Taoudenni couvre environ 500 000 km² et seuls trois forages ont été effectués à ce jour dans cette zone très vaste, sans compter celui de Total que vous venez d'évoquer. Le groupe français opère trois blocs dans ce bassin, parmi lesquels les blocs **Ta7** et **Ta8** dans le cadre d'un contrat de partage de production conclu avant l'adoption de l'actuel code des hydrocarbures et la SMH n'est donc pas présente dans la phase d'exploration. Mais ce forage se déroule pour l'instant comme prévu et selon le calendrier envisagé.

PGA : *Pouvez-vous nous donner des précisions sur le programme de forages d'exploration dans votre pays ?*

■ **S.C.S.B.** : Pour le bassin de Taoudenni, deux forages étaient prévus en 2013, l'un par Total et le second par **Repsol**. Cette compagnie attend la fin du puits de Total car elle utilisera le même appareil de forage. Pour le bassin côtier, cinq ou six forages étaient prévus cette année, notamment par Tullow Oil, **IPG** et **Dana Petroleum**. Certains de ces forages pourraient glisser vers 2014.

PGA : *La SMH est associée à la **Sonatrach**, via **Sipex**, dans l'exploration de trois blocs dans le bassin de Taoudenni. Quel est le calendrier des travaux ?*

■ **S.C.S.B.** : Nous sommes dans la deuxième phase de la période d'exploration et les obligations contractuelles incluent de l'acquisition sismique. Celle-ci doit débiter incessamment.

**L'ETAP reste intéressée
par une exploration conjointe
dans le bassin de Taoudenni**

PGA : *Toujours à Taoudenni, la SMH est associée à une autre compagnie nationale d'un pays d'Afrique du Nord, l'**Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP)**.*

■ **S.C.S.B.** : La SMH et l'ETAP avaient conclu un accord de principe mais celui-ci n'a pas été matérialisé sous forme de contrat. La révolution en Tunisie a contribué à retarder l'avancement de ce dossier et, entre-temps, le code des hydrocarbures de la Mauritanie a été modifié, ce qui oblige à reprendre les négociations.

PGA : *L'ETAP est-elle toujours intéressée ?*

■ **S.C.S.B.** : Nous avons évoqué cette question récemment et l'ETAP nous a indiqué qu'elle restait intéressée par ce projet d'exploration conjointe dans le bassin de Taoudenni.

PGA : *Avez-vous des accords de coopération avec d'autres compagnies nationales dans la région ?*

■ **S.C.S.B.** : Un protocole d'accord avait également été conclu avec l'**Office National des Hydrocarbures et des Mines** (Onhym) du Maroc. Il porte sur une coopération technique mais prévoit la possibilité que la SMH et l'Onhym obtiennent conjointement des permis d'exploration.

Dans le même cadre, un contrat de coopération a été signé entre la SMH et la **Gambia National Petroleum Company** (GNPC). Il couvre des axes de coopération allant de l'exploration au développement en passant par le renforcement des capacités et l'échange des données.

PGA : *Etes-vous optimiste quant aux futurs résultats de l'exploration en Mauritanie ?*

■ **S.C.S.B.** : Je suis optimiste et, ce, pour quatre raisons essentielles :

- L'important potentiel mauritanien reste encore très peu exploré.
- Les technologies d'exploration ont beaucoup progressé, ce qui ouvre des possibilités de découvertes qui n'existaient pas auparavant.
- En plus de la présence des majors comme Total et Repsol, il y a pour la Mauritanie un intérêt de la part d'opérateurs de taille moyenne qui ont prouvé dans divers pays du monde qu'ils sont très actifs et très réactifs. Je pense notamment à Tullow Oil, **Kosmos Energy** et **Dana Petroleum**, qui ont fait des découvertes significatives en Afrique de l'Ouest.
- Le code des hydrocarbures de 2011 est très incitatif.

PGA : *Pouvez-vous expliciter ce caractère incitatif du code des hydrocarbures ?*

■ **S.C.S.B.** : Quatre dispositions de ce code me semblent particulièrement intéressantes à cet égard :

- La **période d'exploration** de dix ans est divisée en trois phases mais les opérateurs peuvent répartir ces trois phases comme ils le veulent, ce qui leur donne plus de flexibilité. Une compagnie pourrait choisir, par exemple, cinq ans puis trois ans puis deux ans et une autre quatre ans puis trois ans et trois ans.
- Le **partage des revenus entre l'Etat et les compagnies** étrangères est plus équitable pour les deux parties car il est indexé sur un facteur de rentabilité et non plus sur la production.
- Le poids de la **fiscalité** est compris entre un plancher et un plafond, ce qui permet des négociations dans le cadre de cette fourchette.
- **La SMH est présente dès la phase d'exploration** pour tous les nouveaux contrats, c'est-à-dire ceux conclus depuis l'entrée en vigueur du code à la fin 2011.

PGA : *Avez-vous des suggestions de réforme dans ce domaine ?*

■ **S.C.S.B.** : Le nouveau code des hydrocarbures est récent et il faut se concentrer sur son application. Nous n'avons pas en tout cas noté de problèmes particuliers depuis la fin 2011 car ce code a apporté des progrès en matière de transparence, de relations avec les opérateurs et de préservation de nos ressources. Précédemment, dans les années 2000, la gestion des contrats amont avait montré quelques faiblesses.

PGA : Quelles sont les évolutions qui vous semblent importantes pour la SMH dans les années qui viennent ?

■ **S.C.S.B.** : Le plan de développement de la SMH, qui couvre la période 2012-2017, réaffirme que l'**exploration** est notre priorité. A terme, nous voudrions être **opérateur**. Notre plan met également l'accent sur les **services pétroliers**. Il y a une forte demande dans notre pays alors que l'offre est faible. De plus, cette activité représente une valeur ajoutée potentielle importante pour la Mauritanie.

PGA : Sous quelle forme la SMH pourrait-elle développer cette activité de services pétroliers ?

■ **S.C.S.B.** : Ce serait probablement via un département dédié de la SMH. Par la suite, une filialisation ne serait pas impossible. Dans tous les cas, nous devons nous associer avec des partenaires étrangers compétents.

PGA : Pour ce qui concerne le rôle d'opérateur pour la SMH, quel serait l'horizon de temps réaliste ?

■ **S.C.S.B.** : Nous pensons que cet objectif pourrait se concrétiser vers 2025.

PGA : Vous êtes une société nationale et votre unique actionnaire est donc l'Etat. Vos relations avec l'autorité de tutelle sont-elles au beau fixe ?

■ **S.C.S.B.** : Nos relations avec le **ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines** sont très bonnes. Le nouveau code des hydrocarbures a permis de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun. Nous sommes le conseiller du ministère pour toutes les questions techniques.

PGA : Pensez-vous qu'il serait utile pour la Mauritanie de lancer un appel d'offres international pour l'exploration ?

■ **S.C.S.B.** : Le code des hydrocarbures actuel exige déjà le lancement d'un appel d'offres avant toute attribution de permis. Le problème pratique est que nous ne disposons pas encore de suffisamment de données techniques, notamment sismiques, pour qu'un appel d'offres soit susceptible d'attirer les soumissionnaires potentiels. C'est la raison pour laquelle le ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines demande systématiquement au gouvernement une dérogation à cette disposition pour négocier avec un opérateur.

Le lancement d'appels d'offres pour l'exploration pourrait être envisagé dans un avenir proche

Actuellement, un projet de mise en place d'une base de données pétrolières est en phase d'exécution, ce qui permettrait d'envisager le lancement d'appels d'offres pour l'exploration dans un avenir proche.

PGA : *Que comptez-vous faire pour accélérer la **couverture sismique** du territoire national ?*

■ **S.C.S.B. :** La sismique est essentielle car, sans cela, on ne peut pas identifier des prospects et les forages ne sont donc pas possibles. En 2012, l'Etat a signé un accord avec **Dolphin Geophysical** pour réaliser de la sismique spéculative au niveau du bassin côtier. D'autres sismiques peuvent également être envisagées.

PGA : *Le bassin côtier conserve-t-il un potentiel intéressant ?*

■ **S.C.S.B. :** Malgré les neuf découvertes déjà réalisées, le nombre important de blocs octroyés et la présence de plusieurs opérateurs, le bassin côtier n'a pas encore livré tous ses secrets. Nous voulons à présent nous intéresser à l'offshore ultra-profond.

**Le bassin côtier n'a pas
encore livré tous ses secrets**

